CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E121487** **VALABLE JUSQU'AU** **22/06/2027**

ÉDITÉ LE 13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/04/2005

Raison sociale : TIERRHABITAT

Forme juridique : SCOP
DEPUIS LE 01/06/2021

Capital : 47 360

4 RUE DES ARTISANS
ZA DU CHARBONNEAU
44521 COUFFE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES

Siret : 481 968 410 00037

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2883-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 2739021

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2739021

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 02 40 93 05 79 **Fax :** 02 53 55 74 32

Portable : 06 14 23 27 39

Responsabilité légale :
JULIEN SIMON MANDATAIRE

Site Internet : http://www.tierrhabitat.com

E-mail : contact@tierrhabitat.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 034 732 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	7	07/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 14:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E121487** **VALABLE JUSQU'AU** **22/06/2027**

ÉDITÉ LE **13/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/04/2005
Forme juridique : SCOP
DEPUIS LE 01/06/2021
Capital : 47 360

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES

Siret : **481 968 410 00037**
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 2883-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 2739021

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2739021

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **TIERRHABITAT**

4 RUE DES ARTISANS
ZA DU CHARBONNEAU
44521 COUFFE

Téléphone : 02 40 93 05 79 **Fax :** 02 53 55 74 32
Portable : 06 14 23 27 39

Site Internet : http://www.tierrhabitat.com
E-mail : contact@tierrhabitat.fr

Responsabilité légale :
JULIEN SIMON MANDATAIRE

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	07/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	07/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	07/06/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	07/06/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	07/06/2023
o Isolation des combles perdus	07/06/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	07/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 14:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.